Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260605-2026_054-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
25	20	24

Vote
Mains levées Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 09/06/2026
Et
Publication ou notification du : 09/06/2026

L'an 2026, le 05 juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise GESLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/06/2026.
Présents : Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GESLAND Françoise, HARD Nicole (arrivée à 18h38), LAGOUTTE Lou, MENEUST Pauline, PENIN Lany, TISON Bernadette, VÉRÉ Martine ; MM : CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, FOLL Nicolas, GARNIER Philippe, GENDRY Pierrick, GRIGNON Éric, HAMELOT Christian, HAQUIN Christophe, JEULAND Charles, MENEUST Anthony, POSSON Rémi.
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes DELAGRÉE Irmine à Mme GESLAND Françoise, TIREAU-PAQUET Catherine à Mme TISON Bernadette, ; M. ÉON Patrice à M. DESILLE Pierrick.
Absent(s) : Mme CHAUVINEAU Mireille.

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRY Pierrick

2026-054 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS DES ORGANISMES EXTERIEURS

En complément de la délibération 2026-029 du 02 avril 2026, et de la délibération 2026-041 du 19 mai 2026, il convient de désigner des représentants de la commune dans des organismes extérieurs :

- Le centre des secours Etrelles/Argentré-du-Plessis ;
- La société publique locale « construction publique d'Ille-et-Vilaine.

En novembre 2024, le conseil municipal a approuvé l'entrée de la commune d'Argentré-du-Plessis au capital de la société publique locale construction publique d'Ille-et-Vilaine. Une société publique locale (SPL) est composée de capitaux publics et agit uniquement pour le compte de ses actionnaires.

La SPL n'a pas vocation à réaliser des bénéfices, elle accompagne les collectivités dans leurs projets (construction d'équipements, aménagements urbains, étude de faisabilité…)

Les actionnaires sont le département d'Ille-et-Vilaine (18 750 actions), la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté (500 actions), la communauté de communes de St Méen-Montauban (500 actions) la commune de Redon, la commune de Louvigné-du-Désert, la commune de Pipriac, la commune de Tresboeuf, la commune de Pleurtuit, la commune de Saint-Aubin du Cormier…

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

- DESIGNE, comme indiqué ci-dessous, des représentants de la commune dans les organismes extérieurs suivants :
Pour la Société Publique Locale « Construction Publique d'Ille et Vilaine » : Mme Françoise GESLAND
Pour le Centre de secours Étrelles/Argentré-du-Plessis : M. Pierrick GENDRY.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/06/2026
Le Maire
Françoise GESLAND

Le Secrétaire
Pierrick GENDRY